

## PREFET DE LA MANCHE

### PREFECTURE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale  
Bureau de la coordination des politiques publiques et des actions  
interministérielles  
Affaire suivie par Mme CAILLET

## *EFFACEMENT DES OUVRAGES DE LA SELUNE*

*Comité local d'information du vendredi 29 mars 2013*

Participaient à cette réunion : (voir liste annexée)

M. Goupil accueille les participants et souhaite faire part de son inquiétude sur le devenir de la vallée faute de la désignation, jusqu'à présent, d'un organisme susceptible de porter concrètement la mise en œuvre de la renaturation de la vallée.

M. le préfet souligne, de son côté, les oppositions fortes et argumentées qui se sont exprimées de manière légitime et rappelle la décision d'arasement des barrages prise en 2009 et confirmée par deux gouvernements successifs. Il est urgent dorénavant d'avancer sur la réalisation de ce projet qui doit s'intégrer dans une démarche plus large autour du Mont-Saint-Michel et de sa baie pour un développement économique, social et humain.

Cette réunion a pour objet de faire un point d'avancement sur les études réalisées et sur les étapes restant à mener. La question de la gouvernance de ce projet sera ensuite abordée.

### **1) Schéma de développement de la vallée**

Le cabinet Etheis rappelle le rôle de sa mission, menée sous maîtrise d'ouvrage Etat, qui consiste à proposer des pistes d'actions permettant un développement durable de la vallée.

Cette étude, dont le document complet est mis en ligne sur le site du portail des services de l'Etat, s'est déroulée en trois phases :

- un diagnostic préalable,
- une stratégie, dont les grands principes ont été validés en comité de pilotage en décembre 2011 et présentés lors des différents ateliers mis en place. Cette stratégie a permis de servir de base à la définition de points essentiels : reconquête et qualité environnementale, nouvelle image introductive à la vallée, développement de l'attractivité résidentielle et du tourisme avec confortement des activités existantes, appropriation de la vallée par les acteurs locaux, mise en place d'une gouvernance participative.

- un plan d'actions qui comporte sept volets dont un spécifique à la base de loisirs de La Mazure et regroupe une cinquantaine d'actions. Le schéma de développement doit s'inscrire dans une perspective durable et les préconisations faites en tiennent compte. Beaucoup d'actions dépassent les limites administratives des collectivités et le cabinet Etheis en cite quelques-unes pour étayer ses propos.

Pour amorcer une ouverture vers l'extérieur, il est proposé trois portes d'entrée et six points d'accès complétés d'un parcours signalétique. Le développement futur dépend des choix qui seront effectués par les acteurs locaux. Il est rappelé que la maîtrise foncière du fond de vallée est publique sur sa totalité.

Le but est de se démarquer de ce qui existe ailleurs. Pour cela, ce projet doit être exemplaire et être porté par la population. La liaison entre la vallée, le bassin versant et la baie du Mont Saint-Michel doit donc être examinée particulièrement. La prise en compte des énergies nouvelles apparaît également indispensable.

Du point de vue communication, les moyens les plus innovants doivent être utilisés : Internet, plate-forme interactive, ...

Par ailleurs, une ébauche de plan de financement a été réalisée pour donner un premier aperçu aux acteurs locaux.

En réponse à l'intervention des Amis du barrage qui regrettent de ne pas avoir été associés tout au long de ces étapes et qui relèvent l'omission de points telle la pollution de la Sélune, le cabinet Etheis indique avoir dû tenir compte de la période électorale et de la disponibilité des différents acteurs. Pour respecter le calendrier prévisionnel, des groupes thématiques associant les techniciens des collectivités ont été mis en place permettant l'élaboration de fiches opérationnelles. Celles-ci ont ensuite été soumises à l'aval du groupe projet puis du comité de pilotage. Sur le point précis de la pollution de la Sélune, il indique que le projet de schéma mentionne cette préoccupation en « fil rouge ». Il précise que les remarques formulées lors des différents ateliers ont été reprises dans leur ensemble dans le plan d'actions.

L'association des Amis du barrage intervient également sur le coût estimatif de ce projet et s'interroge sur celui de l'entretien ultérieur des différents aménagements.

M. le préfet souligne que le travail mené par le cabinet Etheis n'est pas exhaustif et est établi à partir des propres expériences du cabinet et des échanges réalisés. Il est nécessaire désormais que les acteurs locaux s'impliquent fortement dans la démarche et poursuivent la réflexion engagée. L'Etat n'est pas là pour imposer un projet particulier mais pour assurer le démantèlement des barrages dans les meilleures conditions notamment en matière de gestion des sédiments pollués.

M. Thoury estime qu'un risque important de pollution est à craindre par le transfert de pollution vers l'aval. La qualité des eaux en amont doit aussi être améliorée pour la réussite du projet.

Une partie de l'assistance est consciente que les barrages ne peuvent durer indéfiniment mais juge que leur arasement est prématuré, le développement futur de la vallée nécessitant une réflexion approfondie même si elle reconnaît la qualité de l'étude et des pistes d'actions développées par le cabinet Etheis.

## **2) Expertise « inondations »**

M. Brun présente une synthèse de l'étude menée sur ce point particulier et souligne qu'elle est disponible, comme l'ensemble des documents réalisés, sur le site Internet du portail des services de l'Etat. Le but de cette expertise était d'étudier le rôle des barrages lors des crues et d'établir une simulation de la situation après l'arasement. 8 épisodes de crues ont été analysés à partir des données enregistrées par EDF. Les résultats ne mettent pas en évidence une aggravation de la situation après arasement. La crue ne sera pas plus forte mais elle arrivera plus vite. Seul, un effet retard maximal de 4 heures est mis en évidence alors que la progression de crues est, en général, de l'ordre de 7 heures. Il est important de souligner qu'il n'y aura plus d'alerte d'EDF comme actuellement ce qui nécessitera, sans aucun doute, la mise en place d'un système similaire, avec transfert d'informations vers les collectivités pour intervention des moyens de secours si nécessaire.

M. le maire de Poilley s'étonne des conclusions de cette étude. Sur sa commune, les habitations n'ont pas été inondées depuis 13 ans. La présence des barrages permet de voir la montée des eaux avant l'arrivée de la crue ce qui permet d'anticiper. La gestion des barrages permet de moduler le débit. Pour lui, il faut étudier la période précédant la crue.

M. Desloges considère que le marnage est beaucoup plus important que ne l'indique l'expertise.

## **3) Etude sédiments**

Cette étude, menée en étroite collaboration avec le BRGM, organisme de référence en matière de sols pollués, conclut à un résultat plutôt rassurant. Les métaux étant liés à la matière organique du sol, il y a très peu de risque de relargage à la vidange.

Deux risques peuvent apparaître : des risques sanitaires et environnementaux par rapport au plan d'eau et à la vallée exondée. Des préconisations techniques en matière d'analyses et de suivi sont apportées par le bureau d'études notamment en terme d'eaux souterraines et de végétation. Préalablement à la vidange, le lit du cours d'eau devra être dégagé des sédiments accumulés afin que ces sédiments ne soient pas emportés lors de la vidange.

M. Huet rappelle l'opposition des  $\frac{3}{4}$  des membres du comité local à l'arasement des barrages et précise que sa participation à la réunion n'a pour but que de préserver l'avenir. Il constate que ces propos rassurants avaient également été tenus lors de la vidange de 1993. Sur le développement de la vallée, il juge que les préconisations présentées

par Ethéis sont intéressantes mais note que le projet de création d'un plan d'eau alternatif à la suppression des lacs ne figure pas dans ces propositions alors que le ministère s'est engagé à étudier cette possibilité. Du point de vue financier, il s'interroge sur la faisabilité de ce projet au vu des premières estimations. Il rappelle, par ailleurs, que l'Etat s'est engagé à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit bouclé et estime donc que l'arasement des barrages ne revêt pas un caractère urgent.

M. le préfet indique qu'il n'y a pas de précipitation de la part de l'Etat et constate plutôt des retards successifs dans l'avancement de ce dossier. Il n'oublie pas, pour autant, le jugement de la cour administrative d'appel qui mettrait en demeure EDF et l'Etat de procéder à l'arasement d'ici le 31 décembre 2013.

Les élus présents soulignent que le jugement demande une continuité écologique et estiment que des moyens techniques existent pour répondre à cette demande sans imposer un arasement.

#### **4) Gouvernance**

M. le préfet avait eu, jusqu'à présent, le sentiment d'une forme de volontarisme du côté de l'Etat et d'un manque d'enthousiasme de la part des élus avec l'espérance que la décision ministérielle serait remise en cause. Jugeant ce projet d'intérêt collectif, il invite les différents partenaires à s'engager désormais dans sa mise en œuvre. Il ne sous-estime pas les questions en suspens telle la pollution, qui mériteront une attention rigoureuse. Pour sa part, il souhaite engager la réalisation de ce projet avec les collectivités territoriales dans une large concertation des acteurs économiques et sociaux ce qui le conduit à se poser la question de la gouvernance. L'Etat n'est pas en mesure d'agir seul car il ne pourrait mettre en œuvre le développement de la vallée et assurer la cohérence indispensable avec les actions menées dans la baie du Mont-Saint-Michel. Il propose dans un premier temps un pilotage commun de ce projet par les deux principaux maîtres d'ouvrage potentiels que sont le syndicat du Pays de la Baie et le syndicat du bassin de la Sélune.

M. Huet considère que le problème de gouvernance passe par l'implication d'un certain nombre d'acteurs qui doivent être réunis dans une structure suffisamment large et opérationnelle. Il rappelle, à ce titre, que les collectivités sont dans une situation financière délicate ainsi que l'Etat et qu'il sera difficile d'expliquer au contribuable le coût de ce chantier.

M. Bizet précise qu'après divers échanges avec les services de l'Etat et le maire d'Isigny le Buat, le syndicat du Pays de la Baie s'est estimé compétent sur le portage économique de ce projet et est prêt à y contribuer.

M. Thoury souligne qu'à titre personnel il s'est engagé le 18 février dernier à signer une convention de portage avec l'Etat et le syndicat du Pays de la Baie. Il précise, cependant, que la commission locale de l'eau s'est réunie depuis en bureau puis en assemblée générale pour examiner la question de cette gouvernance. Chaque membre s'est exprimé individuellement et pas un n'a souhaité que le syndicat du Pays de la Baie soit porteur du

projet. A l'issue du vote final, par 14 voix pour et une abstention (les représentants des services de l'Etat n'ont pas pris part au vote), il a été demandé que ce soit le syndicat du bassin de la Sélune qui assure la gouvernance de ce projet. Il rappelle qu'un tiers du bassin versant de la Sélune relève de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine. Par ailleurs, il a été estimé que l'évolution prochaine des missions du Pays de la Baie entraînerait une fragilité de cette structure.

M. le préfet précise qu'avant tout la gouvernance a pour but de définir la manière de gérer un projet comportant de multiples partenaires. Le 18 février, un accord de principe a été trouvé pour la mise en place d'une gouvernance tripartite avec deux maîtres d'ouvrage principaux. La participation d'autres opérateurs pour des actions spécifiques n'est pour autant pas exclue.

M. Huet précise que le syndicat du Pays de la Baie, dont l'existence n'est pas remise en cause, a fait acte de candidature pour la gouvernance et la gestion du dossier de renaturation de la vallée à l'issue du comité syndical du 26 octobre et conformément au vote des membres présents. Un syndicat mixte ne peut agir en dehors de son cadre de compétences. Or le syndicat mixte du bassin de la Sélune n'a pas les compétences suffisantes pour gérer l'ensemble du dossier. Il se déclare donc tout à fait favorable à un tripartisme.

M. Berne est favorable à une gouvernance multiple. L'Agence de l'eau sera partie prenante financièrement dans les différents projets présentés.

M. Bizet tient à souligner que le Pays de la Baie est pertinent et non pas fragile. Les collectivités évoluent et le Pays doit également réfléchir à son évolution et son devenir mais il est sans inquiétude quant à sa pérennité. En matière de gouvernance, il rappelle que le comité syndical a donné son accord pour porter la gouvernance en réponse à la sollicitation du maire d'Isigny-le-Buat. La dimension économique de ce projet a été particulièrement soulignée. Il estime que le syndicat du bassin de la Sélune ne peut intervenir sur cette dimension et se priverait de crédits que le Pays de la Baie est en mesure d'obtenir au niveau régional.

M. le préfet maintient sa proposition d'un portage tripartite : Etat, Pays de la Baie, syndicat du bassin de la Sélune afin d'agir solidairement et assurer la réussite du projet, chacun apportant ses compétences propres. Il propose, de plus, la mise en place d'un comité de coordination et d'arbitrage qui veille au respect de cette gouvernance et oblige un accord des trois parties pour toute question importante.

M. Thoury précise qu'il représente une structure et ne peut passer outre sa décision. Il ne signera donc pas la convention.

M. Orvain s'inquiète, ainsi que M. Goupil, de l'absence de gouvernance. La base de La Mazure a proposé à son conseil d'administration un projet de salle de sport au titre de sa reconversion. 2 M€ ont été actés par le ministère pour ce projet qui ne peuvent être utilisés faute de gouvernance.

M. le préfet se déclare prêt à rencontrer, avec l'Agence de l'eau, les membres du syndicat du bassin de la Sélune pour régler cette question de gouvernance et aboutir à la signature de la convention. Il juge indispensable cette cohésion des élus et acteurs locaux pour réussir la renaturation de la vallée.

Le président,



Adolphe COLRAT

P.J. : - liste des participants

**Groupe de travail « Sélune » - Isigny le Buat – le 29 mars 2013**

Présents :

HUET	Guenhaël	Député maire d'Avranches
BIZET	Jean	Sénateur maire du Teilleull
THOURY	Michel	Président CLE Sélune
DESLOGES	Louis	Conseiller général d'Isigny le Buat
BOUVET	Jacky	Conseiller général, maire de Saint-Martin de Landelles
GOUPIL	Erick	Maire d'Isigny le Buat
DEWITTE	Henri-Jacques	Maire de Ducey
BADIOU	Gilbert	Maire de Saint Hilaire du Harcouët
GERARD	Michel	Maire de Poilley
PAUTRET	Daniel	Maire de Virey
LEREE	Philippe	Maire-adjoint d'Isigny le Buat
CORDON	Michel	Conseiller municipal d'Isigny le Buat
LEMONNIER	Eugène	Maire délégué des Biards
GASNIER	Serge	Conseiller municipal des Biards
SANSON	Daniel	Maire délégué de Vezins
GOURMAUD	Stève	Conseil régional
BERNE	André	Agence de l'eau Seine-Normandie
LEFEVRE	Thierry	Agence de l'eau Seine-Normandie
ORVAIN	Maurice	Base de loisirs de « La Mazure »
GALOPIN	Daniel	Base de loisirs de « La Mazure »
AUDOUARD	Franck	Syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Miche
NOCQUET	Sylvie	Syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Miche
BLANCHAIS	Pierre	Association nautique de la Sélune
KANIEWSKY	John	Association Les Amis du barrage
LEBEURRIER	Roger	Association Les Amis du barrage
DESDEVISES	Albert	Fédération départementale de la pêche
DUCROCQ	Jacques	AAPPMA de Ducey
FORGET	Victor	AAPPMA de Ducey
JEGLOT	Jean-Pierre	AAPPMA de Saint Hilaire
JOUE	Aurélié	SAGE Sélune
CLOITRE	Franck	ONEMA
BOURGE	Thierry	EDF
FAVIER	François	Manche Tourisme
DULAMON	Claude	Sous-préfète d'Avranches
SENECAL	Frédéric	Sous-préfecture d'Avranches
CAGNEAUX	Bertrand	DREAL Basse Normandie
GARBIN	Hélène	Chambre d'agriculture
MANDOUZE	Dominique	DDTM
BRUN	Rémy	DDTM
POISSON	Frédéric	DDCS
BODIN	Jean	ARS
RENARD	Emmanuel	Etheis Conseil
CALENDOT	Hélène	Etheis Conseil
GERMAINE	Marie-Anne	Géophen
LE BIHAN	Jean-Pierre	Directeur de préfecture
CAILLET	Marie	DAECD - préfecture

Excusés :

LE GRAND	Jean-François	Président du Conseil général
DELAUNAY	Paul	Conseiller général de Saint-James
VETELE	Jean-Yves	Conseil de développement du Pays de la Baie



.....  
.....  
.....